

Sécurité civile

Autorisations d'engagement : 566 millions d'euros
Crédits de paiement : 429 millions d'euros
2 598 emplois (équivalents temps plein travaillé)

Le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (MIAT) anime la politique nationale de défense et de sécurité civiles et coordonne l'action des différents acteurs qui contribuent à sa mise en œuvre, notamment le réseau des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

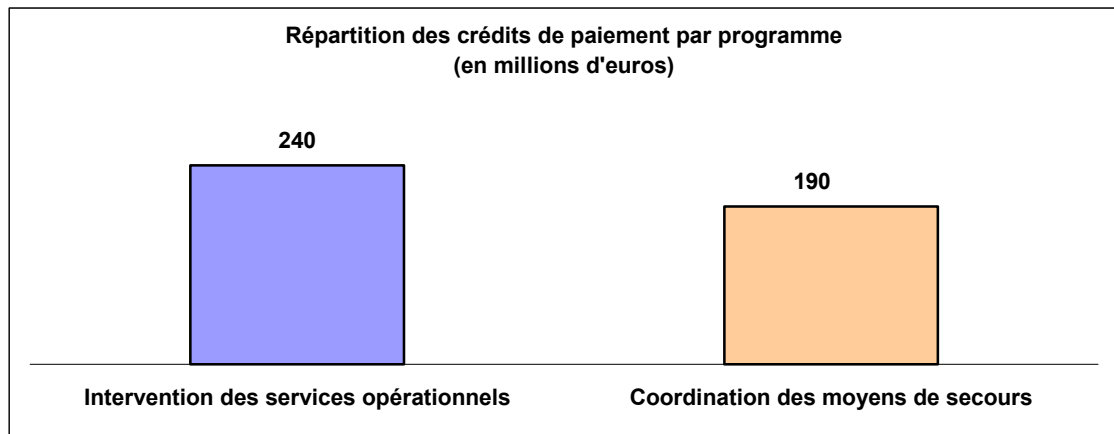
La mission sécurité civile comporte deux programmes.

Le programme Intervention des services opérationnels (240 millions d'euros) a pour objectif d'organiser et de préparer les moyens nationaux de sécurité civile, l'État intervenant en renfort des SDIS dans la lutte contre les feux de forêts ou les interventions sur les autres catastrophes naturelles et technologiques, et assurant spécifiquement les missions de secours à personnes par hélicoptère et de neutralisation des engins explosifs.

Les indicateurs du programme visent naturellement la disponibilité opérationnelle ou le potentiel d'engagement des unités (flottes d'avions, d'hélicoptères, de véhicules spécifiques ; unités d'instructions et d'intervention) et les différents coûts d'exploitation. L'efficacité de la neutralisation des engins explosifs est suivie grâce à deux indicateurs de délais.

Le programme Coordination des moyens de secours (190 millions d'euros) retrace les moyens consacrés par l'État à la préparation des crises et à la coordination des différents acteurs de la chaîne opérationnelle.

Les indicateurs de performance du programme ont trait à deux objectifs : optimiser les mesures de prévention et de lutte contre les feux de forêts et promouvoir les orientations prioritaires de la sécurité civile par le renforcement de la sécurité des sapeurs-pompiers et l'harmonisation des moyens des SDIS. Deux nouveaux indicateurs permettront, en 2007, de mesurer l'efficacité globale de la lutte contre les incendies de forêts (nombre d'hectares brûlés rapporté à l'intensité de l'aléa climatique) et l'attrait des formations proposées par l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP).



2. Principales orientations pour 2007

La priorité du programme **Intervention des services opérationnels** pour 2007 consiste à poursuivre la modernisation et le maintien dans des conditions opérationnelles optimales de la flotte d'avions bombardiers d'eau de la sécurité civile, qui atteindra un niveau inégalé (2 gros porteurs DASH 8, 12 Canadairs, 10 Trackers, 3 avions de liaison Beechcraft King). Les hélicoptères destinés aux secours aux personnes font également l'objet d'investissements continus avec l'acquisition de trois appareils EC 145 et de nombreux équipements opérationnels destinés à moderniser la flotte.

Le programme **Coordination des moyens de secours** dispose en 2007 d'un projet particulièrement structurant dans le domaine des communications opérationnelles avec le projet ANTARES. Ce projet vise à étendre à tout le territoire (soit +50 %) la couverture du réseau de transmission sécurisée du ministère de l'Intérieur, ACROPOL, pour en faire bénéficier l'ensemble des services publics qui concourent aux missions de sécurité civile et garantir ainsi l'interopérabilité de tous les réseaux des services publics. Le coût de cette extension 118,64 millions d'euros devrait être étalé en partie au-delà du déploiement technique du réseau, qui devrait être terminé en 2010.

3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

Un audit de modernisation a été réalisé afin de réduire les coûts de la maintenance des aéronefs de la sécurité civile (Canadairs et hélicoptères). La mission d'audit a noté que l'organisation actuelle, qui comporte une visite hivernale de tous les appareils, entraîne une importante perte de potentiel par rapport aux préconisations du constructeur. La décision prise récemment par le Gouvernement d'acquérir un douzième Canadair, qui entrera en service opérationnel pour la saison des feux 2007, apporte à la flotte de bombardiers d'eau une souplesse supplémentaire et permettra de réexaminer les modalités de sa maintenance. Par ailleurs, des mesures sont prises afin de mieux connaître les coûts de maintenance en régie, de développer une culture de la productivité et d'établir un plan de progrès.

Ministre concerné :

- Intérieur et aménagement du territoire